



HONORAIRES

COMMISSIONS SUR VENTES HABITATION

Nos prix sont affichés frais d'agence inclus et toutes taxes incluses avec honoraires à la charge de l'acquéreur, au taux de T.V.A. de 20 %

De	0 € à 100.000 €	10 % T.T.C.
De	101.000 € à 150.000 €	6 % T.T.C.
De	151.000 € et plus	5 % T.T.C.

IMMEUBLES COMMERCIAUX ET TERRAINS A BATIR

5 % T.T.C du prix de vente à la charge de l'acquéreur

COMMISSIONS SUR LOCATIONS

HABITATION (Baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989)

Honoraires T.T.C aux taux actuel de TVA de 20% à la charge du LOCATAIRE :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail, le montant TTC à la charge du locataire ne pouvant excéder celui à la charge du bailleur.

8 Euros le mètre carré en zone non tendue.

10 Euros le mètre carré en zone tendue

12 Euros le mètre carré en zone très tendue.

Etat des lieux d'entrée : 3 Euros du mètre carré.

Honoraires T.T.C aux taux actuel de TVA de 20% à la charge du BAILLEUR :

Honoraires et de négociation : Un Mois de loyer hors charges.

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

8 Euros le mètre carré en zone non tendue.

10 Euros le mètre carré en zone tendue

12 Euros le mètre carré en zone très tendue.

Etat des lieux d'entrée : 3 Euros du mètre carré.